

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu de la règle 37.

Par M. Currie:—Réponse à un ordre de la Chambre,—Relevé faisant voir:—

1. Si des soldats de l'armée expéditionnaire canadienne sont actuellement dans les prisons ou camps de détention britannique ou français.
2. Dans l'affirmative, combien.
3. Quels sont les noms desdits soldats, la nature de leur délit, du tribunal et du terme d'emprisonnement.
4. Si le gouvernement canadien a l'intention d'accorder l'amnistie aux soldats convaincus de délits militaires? Dans l'affirmative, quand?
5. Combien de soldats de l'armée expéditionnaire canadienne sont dans les prisons britanniques ou françaises pour délits criminels.

Par M. Murphy,—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant:—

1. Si des soumissions ont été soumises au département des Impressions et de la Papeterie publiques, le 25 septembre, le 29 septembre, et le 16 octobre 1919, respectivement, pour les fournitures suivantes d'enveloppes:—

1 mil. 100m. enveloppes No 11 *White Wove*.

1 mil. 100m. enveloppes No 8 *White Wove*.

1 mil. enveloppes No 11 *Manille*.

100 m. enveloppes No 14 *White Wove*.

300 m. enveloppes No 12 *White Wove*.

1 m. enveloppes No 7 *Manille*.

2. Dans l'affirmative, combien de soumissions ont été envoyées dans chaque cas; quels étaient les soumissionnaires et quels étaient leurs prix, et à qui l'entreprise a été accordée dans chaque cas.

3. Si dans un cas quelconque la soumission la plus basse n'a pas été acceptée, pourquoi on l'a adjugée à un soumissionnaire plus élevé.

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à l'ordre qui précède.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Steele, pour M. McLean (Royal):—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, touchant le transfert de quais dans le fleuve Saint-Jean et ses tributaires, y compris copie de toute correspondance touchant les responsabilités du gouvernement fédéral quant à l'entretien et les réparations de ces quais.

Par M. Steele, pour M. McLean (Royal):—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports et recommandations faite par les fonctionnaires du département des Travaux publics durant les années 1918-1919 touchant la condition des quais sur le fleuve Saint-Jean et ses tributaires, et les réparations requises.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a nommé un comité spécial composé de l'honorable Sir James Loughheed, des honorables messieurs Bostock, Ross (Middleton) et Belcourt dans le but de conférer avec les honorables membres de la Chambre des Communes afin que tous les bills à l'effet de modifier une loi du Parlement, alors qu'ils viennent pour la première lecture, contiennent au long et en italiques, en anglais et en français, les articles ou paragraphes modifiés.

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.